

Associations: **dossier de demande de subvention d'un projet d'investissement**

Nom de l'association : QUEDAL 04 **Objet de la demande :** AMI « La région se mobilise pour le logement des jeunes »

Description du projet d'investissement

Personne chargée du projet :

Nom : Linhard

Prénom : Solange

Fonction : bénévole, animatrice de développement local

Téléphone : 07 60 17 39 22

Courriel : soulane.linhards@yahoo.fr, quedal04@free.fr

Intitulé du projet

Lieu d'accueil et d'hébergement collectif pour l'émergence d'initiatives sociales et culturelles, solidaires et innovantes

Présentation du projet :

Quels sont les objectifs du projet ?

Ce projet fait appel à 2 demandes de subventions complémentaires :

l'une pour l'aménagement du lieu, décrit dans ce dossier

l'autre pour la mise en place d'une dynamique et l'animation du projet décrit dans le dossier de subvention d'une action spécifique de fonctionnement

L'objectif principal lié à cette demande d'aide pour l'investissement est de rénover un bâtiment vacant depuis plusieurs années afin d'y faire vivre des projets collectifs pour et par les jeunes, dans une perspective d'innovation sociale et de développement durable.

Nous avons donc décrit plusieurs objectifs spécifiques, complémentaires les uns des autres :

- Permettre aux jeunes en demande d'être hébergés temporairement ou sur le moyen terme dans des conditions sociales et sanitaires décentes
- Favoriser le partage et l'échange à travers la vie quotidienne collective
- Améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment, le confort du lieu et favoriser les économies d'énergie quotidienne

Quel en est le contenu? Et éventuellement qui est chargé de la réalisation ?

La réalisation des travaux fera partie intégrante de notre projet. Nous les organiserons en collaboration avec des professionnels locaux sous forme de chantiers participatifs, et de chantiers écoles grâce à des partenariats avec les organismes de formation (Carnejane, Gabion , CFA...).

Les ouvrages ne permettant pas cette mise en œuvre seront réalisés strictement par des professionnels.

Nous privilégierons les matériaux de récupération, les partenariats avec les fournisseurs de BTP locaux pour réduire les coûts.

Les aménagements réalisés seront adaptés aux objectifs. Il y aura des espaces personnels pour l'hébergement ainsi que des lieux collectifs de convivialité. Des salles d'accueil du public seront également aménagées pour les activités organisées.

Associations: **dossier de demande de subvention d'un projet d'investissement**

Nous veillerons donc à la mise aux normes du bâtiment pour l'accueil du public (normes ERP).

Nous souhaitons améliorer le confort et l'efficacité énergétique du bâtiment. Toutefois, le coût de ces travaux ne peut être d'ors et déjà être pris dans sa totalité au sein de cette AMI. Certains travaux, secondaires, seront donc réalisés dans un second temps. Nous ferons appel au soutien de collectivités territoriales, d'entreprises, et d'associations afin de trouver les financements nécessaires et des contributions volontaires en nature (matériel, matériaux) pour finaliser les travaux.

A titre d'exemple, nous aimerions isoler par l'extérieur le bâtiment. D'après l'expérience quotidienne des résidents, il n'y a pas eu de surchauffe durant l'été, et il y a une bonne conservation de la chaleur durant l'hiver. Ces travaux ne sont donc pas prioritaires et le coût (env. 60 000€) n'apparaît pas dans ce premier plan de financement. Par contre, la pose de double-vitrage est impérative afin de compléter efficacement l'isolation déjà existante, et d'isoler du bruits et des vibrations de la route. Les combles seront également isolés correctement en ouate de cellulose car 30% des déperditions de chaleur se font par la toiture.

Objectifs	Moyens
Hébergement	Rénover des appartements de type F3 à F6 avec une chambre par habitant, des sanitaires et salle de bain dans chaque logement Réfection des plomberies et du réseau électrique
Partage et vie collective	Aménager des espaces de vie collective : cuisine, salle à manger, salon, salle d'activités, jardin
Efficacité énergétique Confort Économies d'énergies	Isolation par l'extérieur du bâtiment Isolation des combles en ouate de cellulose eau-chaude solaire Double vitrage Économiseurs d'eau, lampes économiques, VMC , détecteur de présence... enduits naturels et peintures sans COV... Mutualisation de biens : lave-linge, véhicule, outillage...
Mise aux normes	Installation d'extincteur, de sortie de secours et circuits d'évacuation, détecteurs de fumée dans les salles d'accueil, élargissement des portes, rampe d'accès, ascenseur

Combien de personnes en seront bénéficiaires (nature et nombre) ?

Le bâtiment permettra d'héberger un minimum de 18 personnes (plus si accueil de couples) au sein de :

3 F2, 2 F4, 1 F6.

Pour favoriser la mixité générationnelle, nous faisons le choix d'ouvrir 2 logements F2 à des personnes de plus de 25 ans. Les autres logements seront réservés à des jeunes de 16 à 25 ans, à la recherche d'un emploi, en formation, en difficulté sociale...

Les loyers seront adaptés en fonction des possibilités de chacun.

Pour maintenir une mixité sociale, les nouveaux résidents seront accueillis en fonction de leurs motivations à s'investir dans un projet collectif et non en fonction de leurs revenus.

Chaque résident passera « un contrat » moral avec les autres résidents concernant son engagement au sein du collectif de vie et son investissement dans l'émergence de projets internes et externes. Chacun s'investira en fonction de ses capacités.

Associations: **dossier de demande de subvention d'un projet d'investissement**

Au delà des résidents, le bâtiment bénéficiera à de nombreux usagers grâce aux activités mises en place sur le lieu: magasin et cantine gratuits, ateliers artistiques (musique, graff...), sportives (boxe, capoeira...), projections-débat ciné-club, soirées concert...

Les objectifs et activités sont décrits par objectif dans le second dossier de subvention.

Quel est le lieu (ou quels sont les lieux) de réalisation du projet ?

Le principal des activités se réalisera sur le lieu même, à l'ancienne gendarmerie de Forcalquier. Toutefois, dans le biais de partenariat avec les réseaux locaux, dans un objectif de diffusion et d'ouverture vers le public extérieur, nous serons amenés à exporter nos activités sur les places publiques et sur d'autres lieux associatifs.

Dans le cas de l'acquisition de biens immeubles ou la réalisation de travaux :

**Quel est le calendrier prévu de la réalisation ? Quelle est la durée d'exécution ?
Quelle est la date de commencement d'exécution ?**

Les travaux pourront commencer dès l'accord écrit du propriétaire du bâtiment (Conseil Général).

Nous estimons à 1 an la durée des travaux.

En parallèle des travaux réalisés par des professionnels, des chantiers participatifs et chantiers écoles s'organiseront. Le projet trouvera donc son point de départ dès le début des travaux.

Veillez indiquer toute information complémentaire qui vous semblerait pertinente :

Le bâtiment héberge déjà une dizaine de jeunes de moins de 25 ans, et 5 personnes de plus de 25 ans.

Des activités sociales et culturelles y sont déjà en cours depuis plusieurs mois.

Un collectif d'une cinquantaine de personnes soutient ce groupe et participe aux actions menées. De nombreux habitants du pays de Forcalquier bénéficient de cette dynamique nouvelle et apprécient ce lieu alternatif.

Les résidents, de divers horizons sociaux, mais pour la plupart du département, partagent leur quotidien. Cela permet à ceux en difficulté sociale et personnelle d'échanger, de partager et de trouver un mieux-être grâce à cette vie collective. L'entraide et la solidarité que l'on peut rencontrer dans ce lieu ne se retrouve pas dans des logements individuels, ni dans des lieux d'accueil de jour et d'hébergement d'urgence.

Pour l'efficacité de ce projet, nous avons besoin de l'accord du Conseil Général, et souhaiterions qu'il accepte de mettre à disposition de notre association ce bâtiment. Malgré les difficultés de communication avec ce dernier, nous espérons pouvoir ouvrir l'échange à travers le dépôt d'un projet construit répondant à un réel besoin local.

Remarque sur le portage du projet

Actuellement, il existe un collectif de soutien composé de personnes individuelles et d'associations : QUEDAL04, le CRIP, ATTAC 04

Mais ce collectif n'a pas de statut juridique déposé en préfecture. Ne souhaitant pas constituer hâtivement une association afin de répondre à cet appel à projet, les résidents ont proposé à l'association Quedal de déposer ce dossier en son nom. A terme, si le projet est validé et les financements accordés, une association spécifique (déjà en cours de réflexion et de construction) sera créée.

Nous réfléchissons également d'ores et déjà à la création d'une société coopérative pour la gestion de l'Hébergement à Loyer Modéré Alternatif et Collectif.

Nom de l'association : QUEDAL 04 **Objet de la demande :** AMI « La région se mobilise pour le logement des jeunes »

Plan de financement prévisionnel du projet d'investissement

Exercice 2013

L'association sollicite une subvention de 50 000 €

Dépenses	Montant	Ressources	Montant
Immobilisations incorporelles		Aides publiques	
		Etat	
Immobilisations corporelles		DRJSCS FDVA « Projets innovants »	5 000,00 €
		Région PACA	
Aménagements		AMI « la région s'engage pour le logement des jeunes »	50 000,00 €
Menuiserie, double vitrage	30 000,00 €	Collectivités locales	
Isolation combles	5 000,00 €	Pays de Forcalquier Montagne de Lure	5 000,00 €
Eau Chaude Sanitaire Solaire	15 000,00 €	Commune de Forcalquier	2 000,00 €
Electricité	25 000,00 €	Autofinancement	5 000,00 €
Plomberie	25 000,00 €	Fondations	
Mise aux normes ERP	10 000,00 €	Fondation RTE	30 000,00 €
Finitions	5 000,00 €	Fondation Crédit Coopératif	8 000,00 €
		Fondation Auchan pour la jeunesse	10 000,00 €
Total des dépenses prévisionnelles	115 000,00 €	Total des ressources prévisionnelles	115 000,00 €

Les coûts des travaux peuvent paraître dérisoires au regard de ceux prévus par le Conseil Général pour le projet de Centre Médico-Social.

Cela est dû à plusieurs raisons :

- nous ne visons certainement pas le même standing. Le bâtiment sera certes moins luxueux mais tout aussi confortable et chaleureux.
- nous réduirons le coût des matériaux et matériels en favorisant le ré-emploi et le recyclage de matériaux usagés.
- L'échange de biens et de services, les chantiers participatifs et chantiers école réduisent également considérablement le coût, mais sans enlever de valeur au projet.